



ACIDH

Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains

Action against impunity for human rights

NOTE DE L'ACIDH SUR L'ANALYSE DU PROJET DE RAPPORT ITIE 2015

rédigée par

AMISI SHABANI Jean Claude et NSANGANA BIAYA Yvette

Avril 2017

Table des matières

I. Contexte	3
II. Méthodologie	3
III. Observation	3
a. Observations générales	3
b. Tableau des observations spécifique	2

I. Contexte

Le secrétariat technique a partagé le projet de rapport ITIE le 24 mars 2015. Et avant la publication du rapport, les parties prenantes sont appelées à apporter leurs contributions pour son amélioration. C'est dans ce cadre que l'Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains (ACIDH) a élaboré la présente note.

Par manque de détail de paiement de flux par entreprise, la présente note se focaliser sur les informations contextuelles. Les informations ci-après ont été analysées : la propriété réelle, l'emploi, la production et les paiements sociaux.

L'objectif de la présente note est de contribuer à l'amélioration du projet de rapport ITIE-RDC 2015

II. Méthodologie

Pour mener cette analyse, les documents ci-après ont constitué la source de notre analyse :

- Le rapport de cadrage ITIE RDC 2015
- Le code et règlement miniers
- Le projet du rapport ITIE-RDC 2015

De la lecture de ces différents documents, l'ACIDH relève les observations ci-dessous :

III. Observations

a. Observations générales

1. La numérotation dans la table des matières et celle dans le corps du texte n'est pas cohérente. La structuration du rapport ne fait pas allusion aux sections énoncées dans la table des matières;
2. Exemple: il est repris dans la table des matières ce qui suit: 2. approche méthodologique page 24.
Mais dans le corps du texte, le point sur l'approche méthodologique est numéroté 13 et se retrouve à la page 26.
3. Il y a beaucoup d'erreurs de frappe. Ex: KAMAO au lieu de KAMOA;

4. A la page 32 dans le tableau des flux en numéraire dans la rubrique types des flux, ceux qui sont recouverts par la DGRAD il y a le flux sur "la contribution de l'Etat" qui n'est pas compréhensible;
5. Dans le projet du rapport ITIE, il n'y a pas d'annexe sur les détails des paiements par entreprise. Ceci rend difficile les analyses sur la réconciliation des données;
6. Les informations sur la production du secteur pétrolier qui se trouvent dans le tableau (Page 101) ne facilitent pas compréhension ni la vérification des données. Pour ce faire, le tableau devait se présenter comme suit: Numéro de contrat de vente, numéro de la facture, quantité de baril, prix du baril, montant, quantité (tonnes), quantité déclarées par l'agent, port d'embarquement, date de déchargement, destination, date d'échéances (jour, mois), nom du navire, date de règlement (jour, mois) et Observation ;
7. La majorité de liens indiqués sur la source d'informations des propriétaires réels ne renvoient pas sur la page parlant des actionnaires. Pour illustrer le propos, dans le tableau ci-dessous un échantillon de 22 entreprises est repris;
8. Beaucoup d'entreprises n'ont pas fournis d'informations sur les paiements sociaux;
9. MUMI ne se retrouve pas dans les paiements sociaux obligatoires mais seulement dans le paiement volontaire ou 98% de ce paiement n'ont rien à avoir avec les communautés directement impactées par le projet

b. Tableau des observations spécifique

N°	Entreprise	Information reprise dans le projet du rapport	Problemes	Recommandations
I. PROPRIÉTÉ RÉELLE				
A	Entreprise pétrolière			
1	TEIKOKU (pg 145)	INPEX CORPORATION	http://www.inpex.co.jp/english ce lien renvoi sur le site de l'entreprise. il est souhaitable que le lien puisse renvoyer directement sur la page ou l'on parle des actionnaires.	Mettre le lien qui renvoi directement sur la page ou l'on parle des actionnaires sur le site web de la bourse.
2	Chevron (145)	Chevron	https://www.chevron.com ce lien renvoi sur le site du Groupe Chevron.	Mettre le lien qui renvoi directement sur la page ou l'on parle des actionnaires sur le site web de la bourse
3	Total (145)	Total SA	http://www.total.com/sites/default/files/atoms/files/document_de_reference_2015.pdf Cette page est introuvable	Mettre un bon lien
4	ENERGULF (145)	ENERGULF	http://www.energulf.com/about-energulf/overview Ce lien renvoi sur le site web de l'entreprise	Mettre le lien qui renvoi directement sur la page ou l'on parle des actionnaires sur le site web de la bourse
B	Entreprise			

	Minières			
1	TFM (147)	TF Holdings Limited & autres	Le projet du rapport ne renseigne ni le lien du site web ni la source d'information	Indiquer le lien qui renvoi directement sur la page ou l'on parle des actionnaires sur le site web de la bourse
2	KCC (pg 147)	-SIMCO	-Le lien indiqué sur la page 116 ne renvoi pas sur la page des actionnaires	- Mettre le lien qui renvoi à la page qui parle des actionnaires - Indiquer le lien qui renvoi directement sur la page ou l'on parle des actionnaires sur le site web de la bourse
		Katanga Mining Finances ltd et		
		KML (BVI) Holdco ltd	- le projet de rapport n'a pas mis la source d'information	
		KML		
3	KIBALI (pg 147)	Anglo gold	http://www.anglogoldashanti.com Ce lien indiqué ne renvoi pas aux informations portant sur le propriétaire réel	Mettre le lien qui renvoi directement sur la page ou l'on parle des actionnaires sur le site web de la bourse
4	BOSS MINING (pg 147)	ENRC AFRICA Holding	www.eurasianresources.lu/fr/pages/group-at-a-glance/group-at-a-glance Le lien indiqué ne parle que de 40% détenus par le gouvernement du Kazakhstan. Il est important que le rapport indique qui détient le 60 autre % de ENRC Africa holding ainsi que le lien du site web où l'on peut trouver l'information.	- Préciser les actionnaires qui detiennent le 60% de ENRC Africa holding - Indiquer le lien qui renvoi directement sur la page ou l'on parle des actionnaires sur le site web de la bourse
5	MMG (pg 148)	MMG Africa Investment	Le projet de rapport n'indique pas la source d'information	Indiquer la source d'information

		Limited		
6	RUMI (pg 148)	Jinchuan Group	http://www.jinchuan-intl.com ce lien ne renvoi pas à la page des actionnaires	Mettre le lien qui renvoi directement sur la page où l'on parle des actionnaires
7	FRONTIER (pg 148)	ENRC CONGO BV	www.eurasianresources.lu/fr/pages/group-at-a-glance/group-at-a-glance Le lien indiqué ne parle que de 40% detenu par le gouvernement du Kazakhstan. Il est important que le rapport indique qui detient le 60 autre % de ENRC Africa holding ainsi que le lien du site web où l'on peut trouver l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser les actionnaires qui detiennent le 60% de ENRC Africa holding - Indiquer la source d'information
8	SMCO (pg 148)	ECCH	Information incomplète. Le projet du rapport n'indique pas le lien du site web où lieu où l'on peut trouver ces informations	Indiquer le lien où l'on peut trouver les informations
9	CHEMAF (pg 149)		Les différents liens indiqués ne renvoient pas directement à la page des actionnaires	Mettre le lien qui renvoi directement sur la page où l'on parle des actionnaires sur le site web de la bourse.
10	SEK (pg 149)	-Congo Minerals Sarl	www.tigerresources.com.au le lien indiqué ne renvoi pas sur la page qui parle des actionnaires	- Mettre le lien qui renvoi directement sur la page où l'on parle des actionnaires sur le site web de la bourse.
		-Balcon Investments	Le rapport n'indique pas les informations sur cet actionnaire.	- Donner les informations sur l'actionnaire Balcon Investments
11	AMC (pg 149)	-MawsonWest Invest. Ltd	- Information incomplète: le projet du rapport n'indique pas le lien du site web/lieu où l'on peut trouver les informations	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer le lien où la source d'informations - Donner les informations sur

				l'actionnaire Fondation Dikulushi Kapulo
		Fondation Dikulushi-Kapulo	Aucune information sur cet actionnaires	
12	MGM / AGK (pg 149- 150)	Anglogold Ashanti DRC holdings Ltd	Informations incomplètes: le projet du rapport n'indique pas le lien du site web où l'on peut trouver les informations	Indiquer le lien de la page du site web de la bourse qui renvoie directement aux informations de ces actionnaires.
		Anglogold Ashanti DRC holdings 3 Ltd		
		Anglogold Ashanti DRC holdings 4 Ltd		
		Anglogold Ashanti DRC holdings 2 Ltd		
13	TWANGIS A (pg150)	Twanziga(Barbados) Limited	Le projet du rapport ne renseigne ni le lien du site web ni la source d'information	Indiquer le lien qui renvoi directement sur la page ou l'on parle des actionnaires sur le site web de la bourse
14	NAMOYA (pg 150)	Namoya Barbados	Le projet du rapport ne renseigne ni le lien du site web ni la source d'information	Indiquer le lien qui renvoi directement sur la page ou l'on parle des actionnaires sur le site web de la bourse
15	SKT (pg 155)	CHEN YUXUAN TSHISANGAMA Simeon	Source d'informations non communiquée	Communiquer la source d'information
16	SASE(pg 155)	TIGER Resources	Source d'informations non communiquée	Communiquer la source d'information

		Limited		
17	OM METAL (pg 155)	OM METAL Resources Sarl	Source d'informations non communiquée	Communiquer la source d'information
18	CJCMC	Kai Feng jillion trade Co, Ltd Madame CaiXiuling	Information incomplete et source d'informations non communiquée	Communiquer la source d'information
II. EMPLOI				
			Le rapport devrait présenter les éléments reconciliés (pg 82). Les informations telles que présentées sur la question d'emploi ne permettent pas de faire une bonne analyse et mieux comprendre (annexe 5 et 6). Le tableau de présentation doit aussi tenir compte des éléments ci après: <ul style="list-style-type: none"> - l'enveloppe salariale pour les nationaux et les expatriés ; - type de contrat (CDD et CDI) 	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer l'enveloppe salariale pour les nationaux et les expatriés - Determiner les nombres de CDD et CDI par entreprise.
III. PRODUCTION				
			Dans le projet du rapport ITIE il n'y'a pas l'annexe sur les détails de paiement par entreprise ce qui rends difficile les analyses sur la réconciliation des données. Les données telles que présentées sont incompréhensibles.	_ Ajouter l'annexe sur le paiement des entreprises par flux ou bien Indiquer un lien qui renvoi à ces éléments.
IV. PAIEMENTS SOCIAUX				
A	Entreprise pétrolière			

1	PERENCORE P (pg 187)	Domaine social (école/santé)	Ce n'est pas très compréhensible.	<ul style="list-style-type: none"> - Donner le nom de l'école et du centre de santé construits; - Préciser les coordonnées GPS ; - Donner le nom du maître de l'ouvrage; - Donner le budget prévu pour chaque ouvrage;
2	MIOC (pg 187)	IDEM	IDEM	IDEM
3	OIL OF DR CONGO (187- 188)	MIN EPSP INC (Population Torges)	L'école est-elle déjà finie ou est-elle en cours de construction?	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser le budget prévu; - Donner le nom du maître de l'ouvrage; - Préciser les coordonnées GPS; - Donner l'état des lieux de l'ouvrage (fini ou en cours)
B.	Entreprise minière			
a	Paiement obligatoire en numéraire			
1	TFM (pg 188)	Financement Projets de développement communautaire local pour une valeur de 3692700 en	Ce n'est pas compréhensible. Quels sont les projets (de manière détaillée) qui ont été financés avec cet argent? Le rapport devrait donner le cumul de paiements effectués sur le fond de communauté locale disponible, le montant déjà utilisé dans les travaux aux bénéfices des communautés ainsi que les montants disponibles à la banque	<p>Donner les détails des différents projets financés c'est à dire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préciser le budget prévu; - Donner le nom du maître de l'ouvrage; - Préciser les coordonnées GPS; - Donner l'état de lieu de l'ouvrage (fini ou en cours)

		2015		
1 2	KCC (Pg 188)	RDC (PDD)	Le PDD. Le plan de développement durable n'est pas une réalisation sociale. C'est une obligation de l'entreprise et il figure parmi les éléments demandés pour l'obtention du permis d'exploitation. Art 69 code minier	Elaguer cette ribrique dans les paiements sociaux.
3	KIBALI (188)	Compensation Azambi Compensation Ambarau Indemnisation Mege Compensation Watsa Moke Compensation zambula Compensation zambula FC Ngwena,	- Les compensations et indemnités ne sont pas de réalisations sociales art 275 code minier; - Le rapport ne donne pas les informations sur le fond de communauté locale disponible. Il doit donner le cumul de paiement effectué sur le fond disponible, le montant du chiffre déjà utilisé dans les travaux au bénéfice des communautés ainsi que le montant disponible à la banque	- Donner les informations actualisées sur le fond de communauté locale - Donner la liste de projets réalisés avec ce fond pour l'année 2015 - Donner le nom de maître d'ouvrage - Donner le montant engagé pour chaque ouvrage - Donner la géolocalisation de chaque ouvrage - Elaguer toutes les ribriques liées aux compensations
4	SOMIKA (188)	Environnement (Analyse des échantillons, audit, révision EIE, achat des arbres, fontaine	Ces réalisations ce sont les charges de l'entreprise. (code minier.....)	Elaguer ces trois ribriques dans la réalisation sociale Elaguer ce point du rapport

		d'eaux, géomembrane		
		Mines État (Sureté financière)	Donner une explication sur cette ribruque. Le sureté financière n'est pas une réalisation sociale.	
		Compensation de paiement de champs de manioc due aux travaux de traçage de la route d'accès aux points de forage en faveur de Mr Tshangala Kasongo	Les compensations faites aux communautés ne constituent pas de réalisation sociale. ce n'est rien d'autre qu'une réparation du bien détruit.	
5	KAMAO Pg 188	Compensation de paiement de champ de manioc due aux travaux de traçage de la route d'accès aux points de forage en faveur de Mr Tshangala Kasongo	Les compensations faites aux communautés ne constituent pas de réalisation sociale. ce n'est rien d'autre qu'une réparation du bien détruit	Elaguer cette ribruque.

B	Paiement obligatoire en nature			
1	TFM(189)	Personnes affectées par le Projet	La réinstallation de personnes affectées par le projet n'est pas une obligation sociale	Elaguer cette rubrique
2	KCC Pg 189	Le projets de developpement t local	Le projets de developpement local c'est très vague. Le rapport doit préciser les différents ouvrages réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - Donner le nom de projets ou ouvrages realise - Donner la géolocalisation de l'ouvrage ou projets - Donner le nom des bénéficiaires; - Donner le montant engage par ouvrage ou par projet
		Relations communautaires	Incomprehensible. Prière donner des explications	
3	KCC pg 189	Fabrication bancs	Incomprehensible. Il faut donner plus le détails.	<ul style="list-style-type: none"> - Donner les noms des écoles; - Donner la géolocalisation des écoles - Donner les montants engagés par école
		Réponses aux requêtes	Incomprehensible. Prière donner des explications. Est ce que c'est à dire que l'administration est payé par le fonds prévu pour les realisations sociales?	
4	MMG (pg 189- 190)	Construction à l'université Katumba Mwanke	Qu'est ce qui a été construit à l'université?	<ul style="list-style-type: none"> -Donner le nom de l'ouvrage construit -Donner le nom du maître de l'ouvrage -Donner la géolocalisation de l'ouvrage
		Construction École Primaire	Incomprehensible. Il faut donner plus le détails	

		Kimba au Village Denis		-Donner le nom du maître d'ouvrage -Donner le budget prévu pour l'ouvrage -Préciser si la construction de l'école est déjà finie et si oui est elle déjà opérationnelle
		Renforcement de capacités des enseignants	Quelles sont les noms des écoles dont leurs enseignants ont bénéficié de ce renforcement de capacité?	- Donner les noms des écoles Donner la géolocalisation des écoles et le nombre d'enseignants
		Consultation publique Evaluation des projets	Ce n'est pas une réalisation sociale. Article 68 code minier	- Elaguer cette rubrique
		Projet maraichage		
		Projet Atelier de Couture (bénéficiaire communauté environnente)	Préciser les communautés bénéficiaires, le nom de l'atelier de couture, donner la géolocalisation de l'atelier	- Donner le nom de l'atelier de couture - Donner la géolocalisation
	COMIDE (pg 150)	Compensations des champs inondés	Ce n'est pas une réalisation sociale mais une réparation de bien d'autrui détruit par les eaux de l'entreprises. Article 275 CM	Elaguer cette rubrique
c	Paiement volontaire en numeraire			
1	MUMI (pg	Village	(Art 275 du code minier) l'obligation est faite à	Elaguer

	191)	Kando/délocalisation champs	l'entreprise qui delocalise de pouvoir indemniser les victimes de delocalisation. Donc ceci n'est peut pas constituer une contribution volontaire.	
		Basket Funds (Projets sociaux du gouvernement RDC)	Prière donner une explication. C'est incomprehensible.	
2	MMG (pg 191)	Appui à l'éducation - primes des enseignants (Communautés environnantes)	Préciser les écoles et leur géolocalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Donner les noms des écoles - Donner le nom du maître de l'ouvrage; - Donner la géolocalisation des écoles - Donner le budget prévu et dépensé; - Préciser l'Etat de l'ouvrage
		Bourses universitaires	Préciser les nombre des étudiants bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Donner les nombres des étudiants - Préciser l'Etat de l'ouvrage